

2023



FINANCIER

RAPPORT



La confiance peut sauver l'avenir

Depuis près de 160 ans, **Apprentis d'Auteuil**, fondation catholique reconnue d'utilité publique, agit pour permettre à des jeunes confrontés à des difficultés **de devenir des hommes et des femmes debout.**

SOMMAIRE

Lettre de la trésorière	p. 3
Bilan	p. 4
Compte de résultat.....	p. 5
Annexe légale aux comptes annuels.....	p. 7
A. Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil	p. 8
B. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	p. 8
C. Description des moyens mis en œuvre.....	p. 9
D. Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes	p. 10
E. Notes relatives aux postes de bilan.....	p. 11
F. Notes relatives aux comptes de résultat	p. 18
G. Autres informations	p. 20
H. Fondations abritées.....	p. 21
I. Engagement hors bilan.....	p. 22
J. Compte de résultat par origine et destination	p. 23
K. Compte d'emploi annuel des ressources	p. 28
Rapport général du commissaire aux comptes	p. 30



LETTRE DE LA TRÉSORIÈRE

ÉLISABETH PAULY

Trésorière

La croissance de l'activité de la Fondation Apprentis d'Auteuil s'est poursuivie en 2023, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance. La dynamique de développement se maintient également dans le domaine scolaire et au sein de l'organisme de formation des apprentis.

Les bons résultats de la fondation en 2023 (22,2 M€) sont à mettre en rapport avec le niveau des charges d'exploitation (ce résultat ne représente qu'environ 4 % des charges) et proviennent en grande partie d'éléments exceptionnels, tels que la cession de placements financiers (7 M€). Ils sont aussi le fruit d'un niveau de dons et de legs qui se maintient (+3 %), et d'un bon contrôle des dépenses.

Dans un contexte macroéconomique incertain, l'excédent ainsi réalisé permet à la fondation de renforcer les ressources indispensables au financement des grands projets en cours et à venir : rénovation des établissements destinés à la formation des jeunes, mise à œuvre du projet stratégique, etc.

Les financements des activités de la fondation ont évolué de la manière suivante :

- ▶ Les contributions versées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont progressé de près de 14 %, atteignant 272 M€, en lien avec la croissance d'activité et la prise en charge de revalorisations salariales ou de dépenses impactées par l'inflation.
- ▶ Les financements obtenus dans le cadre du Plan d'investissements dans les compétences (PIC) ont été prolongés en 2023, soit une subvention de près de 8 M€ pour accompagner les jeunes les plus éloignés de la formation et de l'emploi.
- ▶ Avec la réponse aux appels à projets du Fonds social européen (FSE), la fondation assure la diversification de ses financements (7 M€ en 2023). Ceux-ci ont vocation à augmenter pour les prochaines années.
- ▶ Le total des ressources privées s'élève à 152 M€ (+3 %) provenant à hauteur de 106 M€ de l'encaissement des legs et donations.
- ▶ Le montant des legs et donations acceptés et non encore encaissés (fonds reportés, comptabilisés au bilan depuis 2020) ressort à 196 M€, en progression de près de 3 %, grâce aux nombreux dossiers de successions acceptés en 2023.
- ▶ Ces résultats permettent aux établissements d'investir fortement, notamment dans la rénovation (énergétique), la mise aux normes ou la construction des bâtiments accueillant les jeunes et les familles.

La Fondation Apprentis d'Auteuil remercie les donateurs, testateurs et entreprises partenaires, ainsi que les financeurs publics de la confiance et du soutien apportés à ses actions, qui ont permis d'aider et d'accompagner plus de 40 000 jeunes et 9 000 familles.

BILAN

BILAN ACTIF (en millions d'euros)	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	À déduire	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ (Total I)				
Immobilisations incorporelles	16,7	14,1	2,7	3,2
Frais d'établissement	1,4	1,0	0,4	0,4
Frais de recherche et développement	0,3	0,2	0,1	0,1
Donations temporaires d'usufruit	1,1	0,7	0,3	0,3
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	13,9	12,1	1,7	2,3
Immobilisations incorporelles en cours	0,1	0,0	0,1	0,1
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	822,3	503,8	318,5	303,6
Terrains	45,6	9,4	36,2	34,1
Constructions	621,7	396,0	225,7	227,4
Installations techniques, matériel et outillage industriel	124,0	98,4	25,6	23,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations en cours	31,1	0,0	31,1	19,1
Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	142,3	7,1	135,2	126,4
Immobilisations financières	113,2	6,4	106,8	103,0
Participations et créances rattachées	21,1	4,1	17,0	17,0
Autres titres immobilisés	70,8	0,5	70,3	70,7
Prêts	19,5	1,8	17,7	13,9
Autres immobilisations financières	1,7	0,0	1,7	1,5
Total I	1094,5	531,4	563,1	536,2
ACTIF CIRCULANT (Total II)				
Stocks en cours	0,4	0,0	0,4	0,3
Créances	187,1	7,9	179,2	180,1
Créances clients, usagers et comptes rattachés	53,8	4,8	49,0	47,7
Créances reçues en legs et donations	89,4	0,2	89,2	92,0
Autres créances	43,9	2,9	41,0	40,5
Valeurs mobilières de placement	0,4	0,0	0,4	3,2
Instruments de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Disponibilités	97,9	0,0	97,9	72,6
Charges constatées d'avance	1,7	0,0	1,7	1,6
Total II	287,5	7,9	279,6	257,8
Frais d'émission des emprunts (III)	0,0	0,0	0,0	0,0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de conversion actifs (V)	0,0	0,0	0,0	0,0
Bilan actif (I + II)	1 381,9	539,3	842,7	794,0

BILAN PASSIF (en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds propres sans droits de reprise	71,7	71,7
Fonds propres statutaires	57,5	57,5
Fonds propres complémentaires	14,2	14,2
Fonds propres avec droits de reprise	0,8	0,8
Fonds propres statutaires	0,0	0,0
Fonds propres complémentaires	0,8	0,8
Écarts de réévaluation	0,0	0,0
Réserves	146,5	142,9
Réserves statutaires et contractuelles	21,5	19,6
Réserves pour projet de l'entité dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	27,9	26,3
Autres réserves	97,1	97,1
Report à nouveau	93,6	81,2
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-3,0	1,1
Excédent ou déficit de l'exercice	22,2	16,0
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-3,8	-3,8
Situation nette (sous total)	334,8	312,7
Fonds propres consommables	1,0	1,5
Subventions d'investissement	35,6	32,4
Provisions réglementées	1,0	1,0
dont provisions réglementées des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1,0	1,0
Total I	217,4	347,6
Fonds reportés et dédiés (Total II)		
Fonds reportés liés aux legs et donations	200,1	195,0
Fonds dédiés	17,3	18,1
Total II	217,3	213,1
Provisions (Total III)		
Provisions pour risques	10,4	9,8
Provisions pour charges	22,5	24,2
Total III	32,9	34,0
Dettes (Total IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,6	1,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91,8	67,8
Emprunts et dettes financières divers	1,7	1,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23,7	23,4
Dettes des legs ou donations	29,8	27,8
Dettes fiscales et sociales	43,3	39,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8,5	6,8
Autres dettes	5,4	11,8
Instruments de trésorerie	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	15,2	19,4
Total IV	220,0	199,2
Écarts de conversion passif (V)	0,0	0,0
Bilan passif (I + II + III + IV)	842,7	794,0

Règles et méthodes comptables: En application du règlement n° 2018-06, les biens acquis par legs ou donations ont été intégrés dans le bilan. Les comptes annuels de cet exercice ont été établis en conformité avec les règlements n° 2014-03, 2018-06 et 2019-04, leur présentation détaillée est incluse dans notre rapport financier.

COMPTE DE

RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,0	0,0
Ventes de biens et services	50,1	47,0
Ventes de biens	2,5	2,2
dont vente de dons en nature	1,8	1,6
Ventes de prestations de services	47,6	44,8
dont parrainages	0,0	0,0
Produits de tiers financeurs	472,3	429,7
Concours publics et subventions d'exploitation	320,2	280,8
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	2,1	2,1
Ressources liées à la générosité du public	145,1	141,1
Dons manuels	37,7	36,1
Mécénats	1,3	1,4
Legs, donations et assurances-vie	106,1	103,6
Contributions financières	4,8	5,7
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12,4	12,5
Utilisation des fonds dédiés	11,0	8,6
Autres produits	6,5	6,5
Total des produits d'exploitation (Total I)	552,2	504,3
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,2	0,4
Variation de stock	-0,1	-0,2
Autres achats et charges externes	141,1	128,4
Aides financières	21,0	15,8
Impôts, taxes et versements assimilés	27,6	24,2
Salaires et traitements	206,4	186,2
Charges sociales	88,6	78,9
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40,1	35,7
Dotations aux provisions	2,4	5,7
Reports en fonds dédiés	10,1	12,7
Autres charges	5,8	5,0
Total des charges d'exploitation (Total II)	543,1	492,8
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	0,4	0,1
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,4	0,8
Autres intérêts et produits assimilés	2,1	0,4
Reprises sur provisions et transferts de charges	2,3	0,5
Produits nets sur sessions de valeurs mobilières de placement	0,3	0,0
Total des produits financiers (Total III)	5,5	1,8

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,9	2,3
Intérêts et charges assimilés	1,5	0,9
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements	0,0	
Total des charges financières (Total IV)	2,4	3,2
Résultat financier (III - IV)	3,0	-1,4
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	12,1	10,1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,2	0,7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67,7	19,5
Reprises sur provision transfert de charges		2,1
Total des produits exceptionnels (Total V)	68,9	22,3
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2,0	2,3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56,7	14,1
Dotation exceptionnelle sur les amortissements et provisions	0,1	
Total des charges exceptionnelles (Total VI)	58,8	16,4
Résultat exceptionnel (V - VI)	10,1	5,9
Participation des salariés (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	626,6	528,4
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	604,4	512,4
EXCÉDENT OU DÉFICIT	22,2	16,0
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-3,8	-3,8
dont excédent ou déficit des activités gestion propre	26,0	19,8
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1,0	0,6
Prestations en nature	30,0	28,2
Bénévolat	1,8	2,0
Total	32,8	30,8
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	1,0	0,6
Prestation en nature	30,0	28,2
Personnel bénévole	1,8	2,0
Total	32,8	30,8



- A.** Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil
- B.** Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- C.** Description des moyens mis en œuvre
- D.** Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes
- E.** Notes relatives aux postes de bilan
- F.** Notes relatives aux comptes de résultat
- G.** Autres informations
- H.** Fondations abritées
- I.** Engagement hors bilan
- J.** Compte de résultat par origine et destination
- K.** Compte d'emploi annuel des ressources

AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE LÉGALE

A. OBJET SOCIAL DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

La fondation anciennement dénommée « Les Orphelins Apprentis d'Auteuil », puis « Fondation d'Auteuil », fondée en 1866 par l'abbé Roussel et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1929, prend le nom de Fondation Apprentis d'Auteuil. Institution d'inspiration catholique, elle est placée sous la responsabilité pastorale de l'archevêque de Paris.

Usuellement, elle peut prendre le nom d'Apprentis d'Auteuil.

ELLE A POUR BUT :

- ▶ d'accueillir, sans considération d'origine, de religion ni de ressources, à la demande notamment des familles ou de leurs représentants légaux, des services sociaux, ou de l'institution judiciaire, des jeunes (enfants, adolescents ou jeunes adultes), garçons ou filles rencontrant des difficultés, et notamment en rupture familiale, sociale, scolaire ou en processus d'exclusion, victimes de maltraitance ou de carences affectives, orphelins, abandonnés ou issus de familles en détresse ;
- ▶ de leur donner une formation spirituelle, morale et physique, d'assurer leur éducation pour les préparer à une insertion sociale et professionnelle, et de travailler la qualité des liens familiaux ;
- ▶ de les aider et les soutenir dans la vie en s'efforçant de maintenir, avec eux et entre eux, des liens de confiance amitié ;
- ▶ d'accompagner les familles fragilisées, en particulier dans l'exercice de leur fonction parentale.

B. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

LES MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES PAR LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL SONT LES SUIVANTES

- ▶ **Soutien aux familles – Petite enfance** avec comme objectif d'accompagner les familles dans leur rôle éducatif ;
- ▶ **Lutte contre le décrochage scolaire** permettant de former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun ;
- ▶ **Insertion/Formation 16-25 ans** afin de favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle ;
- ▶ **Protection de l'enfance** pour accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesures de protection ;
- ▶ **Présence d'anciens jeunes** avec pour objectif de les accompagner et de les suivre.

Elles sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi que sur certains territoires d'outre-mer et à l'étranger, grâce à des partenariats avec des associations ou entités juridiques dont l'objet social est proche de celui de la fondation.



C. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

LES MOYENS D'ACTION DE LA FONDATION SONT NOTAMMENT LES SUIVANTS

- ▶ **Des équipes éducatives et pédagogiques** au service d'une approche globale visant à assurer un parcours personnalisé à chaque jeune accueilli ;
- ▶ **Des établissements, des services ou des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de formation** (par voie initiale scolaire ou par apprentissage au sens de l'article L.6211-2 du code de travail, en alternance, formation continue...), **de remobilisation ou d'insertion**, de toute nature, pour les jeunes qui lui sont confiés, ou pour les familles accompagnées ;
- ▶ **Des mesures d'assistance adaptées à la prise en charge des jeunes** qu'elle accueille dans ses établissements, services ou dispositifs ou qu'elle confie à des familles d'accueil ;
- ▶ **Des actions de soutien à la parentalité.**

AINSI QUE

- ▶ **La générosité du public** correspondant à la réception de versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 b) de l'article 200 et au 1 a) de l'article 238 bis du code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien ;



- ▶ **L'ouverture de comptes individualisés pour les fondations sous égide ou fondations abritées**, afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et/ou 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts ;

- ▶ **L'apport de concours financiers** sous toutes ses formes autorisées à des personnes morales qui concourent à un but cohérent avec celui de la fondation.

- ▶ **Des conventions de partenariat**,

notamment avec des entités publiques ou privées œuvrant, en France ou à l'étranger, dans son domaine d'activité ou en cohérence ou complémentarité avec lui, ou auxquelles la fondation apporte son soutien ;

- ▶ **La mise en place ou la participation à des projets de coopération**, regroupements, opérations de mutualisation, ou à la conclusion de partenariats ou d'alliances avec des partenaires ayant le même but, ou à un but complémentaire ;
- ▶ **La création ou la prise de participation** à toute personne morale dont les activités contribuent à la réalisation de son but ;
- ▶ **Des dispositifs promouvant l'accompagnement des jeunes et des familles**, entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- ▶ **Des publications et magazines** de liaison ou tout autre moyen de communication entre la fondation, ses bienfaiteurs, ses partenaires, les jeunes, les familles, etc. ;
- ▶ **Des manifestations artistiques, culturelles, charitables** ou autres, valorisant notamment le fruit des efforts des jeunes ou le résultat de leurs travaux ;
- ▶ **Toute autre action de communication et de plaidoyer.**

ET ENFIN

- ▶ Tout moyen d'action ayant pour objet de réaliser, directement ou indirectement, le but qu'elle s'est fixé en faveur des jeunes rencontrant des difficultés et des familles en France ou à l'étranger.

D. FAITS CARACTÉRISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES

D.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La fondation a décidé en 2023 d'affecter un immeuble reçu en legs en 2022 pour un montant de 0,3 M€.

Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans ceux de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Au 31 décembre 2023, **la Fondation Apprentis d'Auteuil abritait 26 fondations**, dont deux créations en 2023 :

- ▶ a. La Fondation Avinou créée en avril 2023.
- ▶ b. La Fondation pour l'enfance Micheline Arnoud créée en septembre 2023.



D.2. MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations, conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations, et son adaptation apportée par le règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

D.3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes 2023 de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont présentés sous le format recommandé par les derniers règlements applicables et sont comparables aux comptes annuels établis lors de l'exercice précédent.

D.4. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu à ce jour.

E. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

E. 1. ACTIFS

E.1.1. IMMOBILISATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et en application du règlement n° 2018-06, les biens donnés ou légués à la Fondation Apprentis d'Auteuil et destinés à être vendus, ainsi que les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif.

Les mouvements sur les immobilisations peuvent se présenter de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	15,2	0,0	0,8	0,3	15,7
Immobilisations corporelles	777,2	0,0	47,7	2,5	822,3
Terrains	42,8	2,5	0,2	0,0	45,6
Constructions	601,0	16,9	4,5	0,7	621,7
Autres immobilisations corporelles	114,2	0,7	10,6	1,6	124,0
Immobilisations corporelles encours	19,1	-20,1	32,4	0,3	31,1
Immobilisations financières	110,9	0,0	71,7	69,4	113,1
Total	903,3	0,0	120,1	72,7	951,2

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Donation temporaire d'usufruit	0,8	0,0	0,2	0,0	1,1
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	131,7	-0,3	41,9	30,9	142,3
Total	132,5	-0,3	42,1	30,9	143,3

E.1.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les donations temporaires d'usufruit sont de deux natures principales :

- ▶ revenus financiers issus d'actifs de même nature (actions, obligations, etc.) ;
- ▶ revenus locatifs issus d'actifs immobiliers.

Elles sont évaluées dans l'acte de donation, grâce à l'estimation des produits nets réels attendus sur la durée de mise à disposition et elles sont amorties sur une durée égale à la durée de cette même mise à disposition.

À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable par nature d'actifs mis à disposition était la suivante :

Donations temporaires d'usufruit issues d'actifs financiers	0,6 M€
Donations temporaires d'usufruit issues d'actifs immobiliers	0,5 M€
Total	1,1 M€

E.1.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il est précisé que les biens donnés ou légués et destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan de la Fondation Apprentis d'Auteuil pour la valeur acceptée par le conseil d'administration. Cette valeur correspond à la valeur vénale et a pour contrepartie la constitution d'un fonds reporté d'un montant équivalent. Durant l'exercice cette classe d'actifs a augmenté de 11 M€ en valeur nette.

Principaux investissements réalisés en 2023 :

► Île-de-France :

- Campus éducatif et écologique Saint-Philippe (Meudon) : 5 M€
- MECS et IES Saint-Jean (nouvelle unité de vie et accessibilité handicapés) : 1,2 M€

► Nord-Est :

- Marcel Callo (collège + maison des familles) : 4,8 M€
- MECS Don Bosco (nouveau pavillon + aménagement) : 1,2 M€

► Nord-Ouest :

- Saint-Michel (gros entretiens + ateliers) : 0,8 M€
- Maison Daniel Brottier (restructuration) : 1,2 M€

► Sud-Ouest :

- MECS Sant-Jordi (réhabilitation accueil de fratrices) : 1,4 M€

► Sud-Est :

- LP Val de Drôme (construction gymnase et rénovation de l'internat) : 1,4 M€

E.1.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les actifs financiers détenus par la fondation sont de plusieurs natures :

- Titres de participations et créances rattachées : 21 M€
- Titres de placements immobilisés : 71 M€
- Prêts accordés aux filiales et cautions versées : 21 M€

Les principales participations détenues par la fondation sont les suivantes :

Société	Capitaux propres	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT dernier exercice	Résultat net dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Auteuil Insertion	0,20	100 %	0,0	2,58	-0,07	0,0
SCI La Cadène	-2,61	98 %	0,0	0,23	0,02	0,0
SCI Sentier Archangé	5,74	100 %	5,65	0,72	0,22	0,0
SCI Rose d'Or	8,64	50 %	4,0	0,49	0,35	0,27
Total	11,97		9,65	4,01	0,52	0,27



La fondation a abandonné, au profit de ses filiales, une partie de ses créances :

- SASU Auteuil Insertion : 525 K€
- AFEPT : 265 K€

E.1.1.4. AMMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le tableau des amortissements et provisions sur les actifs immobilisés peut être présenté de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisation incorporelles	12,8	1,3	0,0	14,1
Immobilisations corporelles	473,6	32,7	2,5	503,8
Total terrains et constructions	382,4	24,1	1,0	405,4
Autres immobilisations corporelles	91,2	8,6	1,5	98,4
Immobilisations financières	7,9	0,9	2,3	6,4
Total	494,2	34,9	4,8	524,3

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les modalités de calcul des amortissements appliqués par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

Logiciels	3 à 7 ans
Donations temporaires d'usufruit	1 à 11 ans
Aménagement des terrains	5 à 10 ans
Construction	
• Structure	35 à 50 ans
• Menuiseries intérieures et extérieures	15 à 25 ans
• Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 à 25 ans
• Électricité, sécurité incendie	15 à 25 ans
• Aménagement	10 ans
Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier d'hébergement	5 ans

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la fondation et en cours de revente, constituée durant les exercices précédents, a été augmentée de 1 M€ durant cet exercice et s'élève à 1,9 M€ au 31 décembre 2023. Les biens immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus ne sont pas amortis, mais tiennent compte d'une provision pour dépréciation pour un montant de 7,1 M€.

Le tableau des mouvements des amortissements et provisions concernant cette catégorie de biens peut être présenté de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	5,3	3,0	1,2	7,1
Total	5,3	3,0	1,2	7,1

E.1.2. STOCKS

Ils sont essentiellement constitués de marchandises revendues en l'état, de produits alimentaires, ainsi que de fournitures scolaires.

E.1.3. CRÉANCES

Au 31 décembre 2023, la valeur brute des biens mobiliers issus de legs et donations, comptabilisés à l'actif du bilan en application du règlement ANC 2018-06 sont de 89,4 M€. La contrepartie de cette valeur est la constitution d'un fonds reporté pour un montant équivalent.

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constituées des sommes dues par les conseils départementaux (services de l'Aide sociale à l'enfance) et les familles. Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir.

Données exprimées en millions d'euros	- d'1 an	+ d'1 an	Total
Clients et comptes rattachés	45,5	8,4	53,8
Créances reçues par legs ou donations	89,4	0,0	89,4
Autres créances	39,7	4,2	43,9
Total	174,5	12,5	187,1

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes de « créances d'exploitation » se répartit de la façon suivante :

Clients	6,7 M€
Autres créances	0,9 M€
Total	7,6 M€

E.1.4. TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Provisions sur stock	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur créances clients	6,1	6,1	7,3	4,8
Provisions sur créances reçues par legs et donations	0,9	0,0	0,7	0,2
Provisions sur autres créances	2,0	1,1	0,3	2,9
Total	9,0	7,2	8,3	7,9

E.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

E. 2. PASSIF

E.2.1. FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

Données exprimées en millions d'euros	Début Exercice	Mouvements de situation nette sociale		Affectation résultat		Augmentation		Diminution		Fin Exercice
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droits de reprise	71,7		0,0							71,7
Fonds propres avec droits de reprise	0,8		0,0							0,8
Réserves	116,6	0,0	0,0	2,0	2,0					118,6
Report à nouveau	80,1	0,0	0,0	17,8	0,4					97,9
Excédent ou déficit de l'exercice	19,8		0,0	-19,0	-2,5	26,0	19,8			26,0
Sous total des postes sous gestion propre	289,1	0,0	0,0			26,0	19,8			315,1
Fonds propres sans droits de reprise										0,0
Fonds propres avec droits de reprise										0,0
Réserves	26,3	1,7								27,9
Report à nouveau	1,1	-1,7		-3,8						-4,3
Excédent ou déficit de l'exercice	-3,8	0,0		3,8		-3,8				-3,8
Sous total des postes sous gestion contrôlée	23,6	0,0				-3,8				19,8
Dotations consommables	1,5					0,0		-0,5		1,0
Subventions d'investissements	32,4					6,5		-3,4		35,6
Provisions réglementées	1,0									1,0
Total des fonds propres	347,6		0,0			28,7		-3,9	0,0	372,4

La variation constatée durant l'exercice s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice d'un montant de 22,2 M€. Le montant de la dotation non consommable s'élève à 57,5 M€ et est composée de 56 M€ de biens immobiliers et de 1,5 M€ d'actifs financiers.

E.2.2.SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Entrée	Sortie	Quote-part virée au résultat	Fin d'exercice
Subventions d'investissement	76,0	6,5	-1,3		81,2
Subventions d'investissement inscrites au résultat	-43,5		1,4	-3,4	-45,6
Total	32,4	6,5	0,1	-3,4	35,6

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées ou financées par la générosité du public.

Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la ressource initiale, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage).

Le montant des quotes-parts virées au compte de résultat s'élève en 2023 à 3,4 M€.

E.2.3.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions liées à la législation sociale	1,9	1,4	0,3	2,9
Provisions pour risques sur établissements et filiales	2,9	0,4	0,5	2,8
Provision pour charges legs	4,0	2,2	2,1	4,1
Provision pour litiges sociaux	2,7	0,5	0,9	2,3
Autres provisions pour risques	2,3	0,1	0,0	2,4
Provision pour indemnité de départ en retraite	16,6	0,0	0,9	15,7
Provision pour restructuration	2,3	0,1	0,9	1,5
Autres provisions pour charges	1,3	0,0	0,1	1,2
Total	34,0	4,6	5,8	32,9

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision.

Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- ▶ calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite ;
- ▶ application d'un taux de rotation tenant compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié ;
- ▶ application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié ;
- ▶ utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des Actuariers ;
- ▶ utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur 10 ans des écarts « actuariels ».

Le montant de la provision pour charges en lien avec les legs et donations reçus constituée en application du règlement n° 2018-06 est de 4,1 M€.

E.2.4. FONDS REPORTÉS

En application du règlement ANC 2018-06, la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs et donations	194,6	99,0	93,8	199,8
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit	0,3	0,0	0,0	0,3
Total	194,9	99,0	93,8	200,1

E.2.5. FONDS DÉDIÉS

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs.

L'ensemble de ces fonds dédiés financent des projets liés à l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Subventions d'exploitation	5,3	4,4	4,9	4,9
Ressources liées à la générosité du public	5,5	1,2	1,5	5,2
Contributions financières d'autres organismes	7,3	4,4	4,6	7,1
Total	18,1	10,1	11,0	17,3

Le montant des fonds dédiés de plus de 2 ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 0,2 M€.

E.2.6. EMPRUNTS

Dans le cadre de contrats à impacts sociaux destinés à financer des activités en faveur des jeunes, la fondation a remboursé des emprunts obligataires pour 0,9 M€.

Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 22,9 M€. Ils sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers.

L'échéancier des dettes financières peut se résumer ainsi :

Données exprimées en millions d'euros	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut	Échéances		
À moins d'1 an		De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,6	0,6	0,0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91,8	11,1	13,6	67
Dont...				
... à plus de 2 ans à l'origine	81,8	1,1	13,6	67
... à 2 ans maximum à l'origine	10,0	10,0		
Emprunts et dettes financières diverses	1,7	1,7		

E.2.7. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Données exprimées en millions d'euros	- d'1 an	+ d'1 an	Total
Avances et acomptes reçus	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23,7	0,0	23,7
Dettes des legs ou donations	29,8	0,0	29,8
Dettes fiscales et sociales	43,3	0,0	43,3
Dettes sur immobilisations	8,5	0,0	8,5
Autres dettes	5,4	0,0	5,4
Total	110,7	0,0	110,7

Les charges à payer incluses dans les postes de « dettes d'exploitation » se répartissent de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	2023	2022
Fournisseurs	4,1	3,8
Personnel	15,6	13,9
Organismes sociaux	7,0	5,4
État	1,6	1,3
Autres dettes	2,5	6,3
Total	30,8	30,7

E.2.8. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.



F. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

F. 1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de 552 M€ et, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- ▶ concours publics et subventions d'exploitation : 320,2 M€ ;
- ▶ générosité du public : 145,1 M€ ;
- ▶ ventes de prestations de services : 47,6 M€ ;
- ▶ autres contributions financières : 4,8 M€ ;
- ▶ versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable : 2,2 M€.

F.1.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le montant des legs et donations inscrits en résultat au cours de cet exercice est de 106,1 M€, le détail de cette somme est le suivant :

Données exprimées en millions d'euros	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	30,8
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	78,2
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	32,4
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1,9
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	93,8
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-30,9
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-3,0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-99,0
Autres encaissements nets liés aux legs et donations	1,8
Total	106,1

Les dons sont comptabilisés lors de leur réception, mais compte tenu du nombre important de chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année 2024. Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2023, année de leur émission, comme lors des années précédentes.

F.1.2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

F.1.3. REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS – TRANSFERT DE CHARGES

Il s'agit principalement de reprises de provisions pour dépréciation des créances, ainsi que des reprises de provisions sur risques et charges d'exploitation.

F.1.4. AUTRES PRODUITS

Ils incluent essentiellement des quotes-parts virées au compte de résultat de subventions d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée aux investissements.

Données exprimées en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022	Variations	
			M€	%
Total	6,5	6,5	0,0	0 %
dont quote-part de subventions virées au compte de résultat	3,4	3,3	0,1	4 %

F.1.5. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'H.L.M., le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine, ainsi que les frais de communication.

Données exprimées en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022	Variations	
			M€	%
Autres achats et charges externes	141,1	128,4	12,7	10 %

F.1.6. LOYERS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Il s'agit des loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

Données exprimées en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022	Variations	
			M€	%
Loyers HLM	0,3	0,3	0,0	18 %

F.1.7. EFFECTIFS

Données exprimées en nombre de personnes		Enseignement Formation	Éducatif	AES	Total
	Effectifs (personnes payées et présentes au 31/12/2023)	Femmes	615	2 281	1 667
	Hommes	454	1 192	841	2 487
	Total	1 069	3 473	2 508	7 050

F. 2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice est un bénéfice de 3,0 M€.

Ce résultat comprend les produits liés à nos placements financiers, ainsi que les charges liées aux financements de nos investissements (dont une part importante est présentée à des tiers financeurs).



Des provisions financières ont été comptabilisées à hauteur de 0,9 M€, dont 0,5 M€ au titre des prêts et 0,4 M€ sur les titres.

Des reprises de provisions ont été comptabilisées à hauteur de 1,2 M€ et une provision a été reclassée à hauteur de 1,1 M€.

Le montant des cessions des actifs financiers s'est traduit dans les comptes de l'exercice par un produit de 1,1 M€.

F. 3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé durant l'exercice est de 10,1 M€.

Il est essentiellement constitué grâce aux résultats de cession notamment des contrats de capitalisation pour 9,8 M€ et d'autres actifs pour 1,1 M€.

G. AUTRES INFORMATIONS

G. 1. DONS EN NATURE

Les ressources en nature de la fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 1 M€ en 2023.

G. 2. BÉNÉVOLAT ET MÉCÉNAT

1 654 missions de bénévolat ont été réalisées en 2023 en faveur de la fondation ce qui représente un équivalent temps plein de 60,8 personnes.

La contribution de ce bénévolat est valorisée pour un montant de 1,8M€ charges sociales incluses. Elle est calculée sur la base :

- ▶ du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les familles) ;
 - vie des établissements ;
 - collectes et événements ;
- ▶ du salaire moyen des Français INSEE pour les contributions volontaires aux activités de :
 - insertion professionnelle ;
 - expertise métier.

La Fondation Apprentis d'Auteuil a également bénéficié en 2023 de 0,7 M€ de mécénat de compétence, grâce au soutien de différentes entreprises.

G. 3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier. Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2023.

G. 4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

Données exprimées en millions d'euros	KPMG SA
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	118
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	18
Total des honoraires	136

Le mandat de la société KPMG a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes de la fondation et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

G. 5. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En application du règlement n° 2019-04, il est précisé ci-après l'impact dans le résultat des activités médico-sociales dont la Fondation Apprentis d'Auteuil est gestionnaire :

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité Données exprimées en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT COMPTABLE	22,2	16,0
Réprise du résultat d'exercices antérieurs	8,4	5,4
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	30,6	21,4
Dont résultat effectif sous gestion propre	34,4	25,2
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-3,8	-3,8

H. FONDATIONS ABRITÉES

Le poids des fondations abritées sous égide dans les comptes annuels de la Fondation Apprentis d'Auteuil peut être présenté de la façon suivante :

Éléments du bilan (en millions d'euros)	2023	2022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1,2	1,2
Immobilisations financières	6,2	6,3
Placements et disponibilités	4,7	4,9
Total bilan actif	12,0	12,4
Fonds associatifs	5,7	5,7
Fonds propres consommables	1,0	1,5
Fonds reportés liés aux legs et donations	1,2	1,2
Fonds dédiés	2,7	2,2
Dettes et produits constatés d'avance	1,5	1,8
Total bilan passif	12,0	12,4

Éléments du compte de résultat (en millions d'euros)	2023	2022
Total des produits d'exploitation	4,2	3,7
Dont versements des fondateurs (flux) ou consommation de la dotation consommable	2,2	2,2
Dont utilisation des fonds dédiés	1,2	0,9
Total des charges d'exploitation	4,3	3,8
Dont subventions versées	2,5	2,6
Dont report des fonds dédiés	1,7	1,1
Résultat d'exploitation	-0,1	-0,1
Produits financiers	0,1	0,1
Résultat financier	0,1	0,1
Résultat de l'exercice	0,0	0,0



I. ENGAGEMENTS HORS BILAN

I. 1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Une promesse d'affectation hypothécaire de 1^{er} rang a été donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt immobilier. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2023 s'élève à 0,4 M€.

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par SOLENDI.

L'encours des emprunts au 31 décembre 2023 s'élève à 0,28 M€.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à 1,2 M€ dont 1 M€ au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archange au bénéfice de la Banque Postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archange en vue de construire un ensemble immobilier.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 7,7 M€.

La fondation s'est engagée pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'association Providence Saint-Nizier continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

Une caution solidaire en faveur de l'AFEPT a été donnée à la Société Générale en garantie d'une facilité de caisse de 0,2 M€.

I. 2. ENGAGEMENTS REÇUS

Le montant des legs et donations dont la Fondation Apprentis d'Auteuil a été informée avant la fin de l'exercice est de 16,1 M€.

L'encours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou par des communes s'élève, au 31 décembre 2023, à 31,3 M€.

I. 3. MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Éducation nationale.

En 2023, le montant de ces salaires chargés correspondait à 29,2 M€ pour 348 salariés contre 27,6 M€ en 2022 pour 344 salariés.



J. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Conformément à l'article 432-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2018-06.

RESSOURCES 2023 (en millions d'euros)	Total ressources 2023	Dont générosité du public	Total ressources 2022	Dont générosité du public
A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	171,1	171,1	158,6	158,6
1.1. Cotisations sans contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2. Dons, legs et mécénat	146,9	146,9	142,6	142,6
Dons manuels	39,5	39,5	37,6	37,6
Legs, donations et assurances-vie	106,1	106,1	103,6	103,6
Mécénat	1,3	1,3	1,4	1,4
1.3. Autres produits liés à la générosité du public	24,2	24,2	16,0	16,0
Dont actifs immobiliers et financiers	18,0	18,8	10,2	10,2
2. Produits non liés à la générosité du public	50,9		52,0	
2.1. Cotisations avec contreparties	0,0		0,0	
2.2. Parrainage des entreprises	0,0		0,0	
2.3. Contributions financières sans contreparties	7,0		7,9	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	43,9		44,1	
3. Subventions et autres concours public	323,6		283,2	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	13,3	1,3	11,8	4,7
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	11,0	1,5	6,8	0,7
Total	569,8	173,8	512,5	164,0
EMPLOIS 2023 (en millions d'euros)				
	Emplois 2023	Dont générosité du public	Emplois 2022	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	491,3	117,5	439,5	109,2
1.1. Réalisées en France	489,8	116,0	437,6	107,3
Actions réalisées par l'organisme	477,0	103,2	429,3	99,1
Versement à organisme central ou autres organismes en France	12,8	12,8	8,2	8,2
1.1. Réalisées à l'étranger	1,5	1,5	1,9	1,9
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	1,5	1,5	1,9	1,9
2. Frais de recherche de fonds	27,9	27,6	26,1	26,0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	24,8	24,8	24,4	24,3
2.1.1. Frais de collecte	19,3	19,3	19,4	19,3
2.1.2. Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	5,5	5,5	5,0	5,0
2.1. Frais de recherche d'autres ressources	3,1	2,9	1,7	1,7
3. Frais de fonctionnement	7,2	6,1	6,4	5,3
4. Dotation aux provisions et dépréciations	11,2	2,0	13,6	4,4
5. Impôts sur les bénéfices	0,0		0,0	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	10,1	1,2	11,0	1,0
Total	547,6	154,5	496,5	146,0
Excédent de ressource de l'exercice	22,2	19,4	16,0	18,0

En 2023, 90 % des dépenses ont été consacrées à l'action directe en faveur des jeunes et des familles.

J.1. CONTENU DES RUBRIQUES DU CROD

J.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

Produits liés à la générosité du public

- ▶ *Cotisations sans contrepartie* : sans objet cette année.
- ▶ *Le poste « Dons, legs et mécénat »* est constitué des ressources suivantes :
 - dons manuels (y compris ventes de dons en nature),
 - legs, donations et assurances-vie (y compris capitaux décès),
 - mécénat.
- ▶ *La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public »* comprend :
 - revenus d'immeubles financés par la GP (y compris + ou – values de cession),
 - revenus des actifs financiers financés par la GP (y compris + ou – values de cession),
 - revenus liés aux portes ouvertes, aux kermesses.

Produits non liés à la générosité du public

- ▶ *Cotisations avec contrepartie* : sans objet cette année.
- ▶ *Parrainage des entreprises* : sans objet cette année.
- ▶ *Contributions financières sans contrepartie* : il s'agit des versements reçus d'entités juridiques à but non lucratif de type associations ou fondations.
- ▶ *Autres produits non liés à la générosité du public* : il s'agit principalement des participations des familles et des produits des formations.

Subventions et autres concours publics

- ▶ Cette rubrique inclut les produits ASE, la taxe d'apprentissage et les subventions européennes et d'état, ainsi que la quote-part des subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

Reprises sur provisions et dépréciations

- ▶ Cette rubrique comprend les reprises sur les risques constitués les années précédentes pour des créances familles, dépréciations immobilières, financières et provisions d'exploitation.

Utilisations des fonds dédiés antérieurs

- ▶ Utilisation des ressources perçues lors d'exercices précédents et affectées à des projets précis (ressources affectées).

J.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

Contenu des missions sociales

Cinq catégories de missions sociales sont distinguées.

- ▶ Soutien aux familles – Petite enfance : **accompagner les familles dans leur rôle éducatif.**

Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants – dont la plateforme téléphonique nationale Écoute info famille).

NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

- ▶ Lutte contre le décrochage scolaire : **former les enfants de 6 à 16 ans** en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun.

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais, etc.).

- ▶ Insertion/Formation : **favoriser l'insertion des 16-25 ans**, de la formation à l'insertion sociale et professionnelle.
Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle – lycées professionnels et agricoles, dont sections d'apprentissage, et internats – centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement – résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT).
- ▶ Protection de l'enfance : **accueillir les enfants confiés** par les conseils départementaux ou les juges **dans le cadre de mesure de protection**.
Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants, centre maternel, services de protection de l'enfance.
- ▶ Anciens : **accompagner et suivre les anciens**.

Frais de recherche de fonds

- ▶ Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1) : frais d'appel et de traitement des dons, legs, autres libéralités, mécénat (en pourcentage de la collecte GP) ainsi que les charges liées aux actifs financiers et immobiliers issues de la générosité du public.
- ▶ Frais de recherche des autres ressources (rubrique 2.2) : charges de la direction de recherche de financements publics, des activités marchandes et fondations abritées.

Frais de fonctionnement

- ▶ Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège non lié aux établissements réalisant les missions sociales.

Dotation aux provisions et dépréciations

- ▶ Ces dotations sont constituées pour couvrir des risques de créances familles, dépréciations immobilières, financières et d'exploitation.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

- ▶ Cette rubrique est dédiée aux ressources perçues durant l'exercice et affectées à des projets précis qui n'ont pas été utilisées.

J. 2. RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIFFÉRENTES RUBRIQUES DU CROD

Affectation des coûts directs

- ▶ Le principe retenu est d'affecter les coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts des établissements d'activité, des directions régionales, du centre financier interrégional, de la direction des ressources éducation études et accompagnement (DREAM), de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte et des responsables mécénat régionaux sont affectés aux frais de recherche de fonds ; ceux de la direction de la communication sont affectés en partie aux frais de fonctionnement, et en partie aux frais de recherche de fonds (la campagne de notoriété étant affectée à 100 % aux frais de recherche de fonds).

Affectation des coûts indirects

- ▶ Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles du siège :
 - affectation de 100 % de la rémunération et des charges du directeur général et de son assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de

20 % au titre des charges diverses), le solde des charges de la direction générale étant réparti sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;

- affectation de 50 % de la rémunération et des charges des autres membres du CDG et de leur assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20 % au titre des charges diverses), le solde étant réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
- affectation des charges des autres directions fonctionnelles sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles. Cette clé est calculée en fonction du rapport des charges des missions sociales sur le total des emplois.

J.3. DÉTERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Affectation des ressources aux emplois

- ▶ Dans un premier temps, des affectations directes des ressources non GP (y compris la part non GP de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs) aux emplois (retraités des reports en fonds dédiés de l'exercice) sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide sociale à l'enfance aux missions sociales ou les subventions et financements publics, ainsi que les autres produits non liés à la générosité du public, comme les participations des familles et les prestations de formation).
- ▶ Dans un second temps, les ressources collectées restant à affecter le sont en priorité aux missions sociales restant à financer et ventilées sur les différentes missions sociales au prorata des charges restant à financer.
- ▶ Le solde après ces affectations définit la part de générosité du public de chaque rubrique du CROD.

Détermination des dotations et reprises de provisions de la générosité du public

- ▶ Ne sont retenues dans ces rubriques que les dotations ou reprises de provisions sur des actifs issus de la GP ou sur des risques liés à la GP (provision pour moins-value sur portefeuille financier par exemple).

Reports et utilisations des fonds dédiés de l'exercice de la générosité du public

- ▶ Cette rubrique concerne principalement les fonds dédiés sur les dons et le mécénat.

J.4. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

- ▶ La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la fondation est répartie de la façon suivante :
 - missions sociales pour 559 K€ regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle ;
 - frais de fonctionnement pour 368 K€ représentant les contributions d'expertises ;
 - frais de recherche de fonds pour 912 K€ représentant les contributions de notoriété et ressources.



K. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est présenté selon le modèle prévu par l'article 432-17 du nouveau règlement comptable.

Données exprimées en millions d'euros.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	EMPLOIS PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	117,5	109,2	1. Ressources liées à la générosité du public	171,1	158,6
1.1. Réalisées en France	116,0	107,3	1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	103,2	99,1	1.2. Dons, legs et mécénats	146,9	142,6
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	12,8	8,2	Dons manuels	39,5	37,6
1.2. Réalisées à l'étranger	1,5	1,9	Legs, donations et assurances-vie	106,1	103,8
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat	1,3	1,4
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	1,5	1,9	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public (dont actifs immobiliers et financiers)	24,2	16,0
2. Frais de recherche de fonds	27,6	26,0		18,0	10,2
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	24,8	24,3			
2.1.1. Frais de collecte	19,3	19,3			
2.1.2. Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	5,5	5,0			
2.2. Frais de recherche d'autres sources	2,9	1,7			
3. Frais de fonctionnement	6,1	5,3			
Total des emplois	151,2	140,6	Total des ressources	171,1	158,6
4. Dotations aux provisions et dépréciations	2,0	4,4	2. Reprises de provisions et dépréciations	1,3	4,7
5. Report en fonds dédiés de l'exercice	1,2	1,0	3. Utilisations de fonds dédiés antérieurs	1,5	0,7
Excédent de la générosité du public	19,4	18,0	Déficit de la générosité du public		
Total	173,8	164,0	Total	173,8	164,0
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	47,9	70,7
			Part des résultats antérieurs sous gestion contrôlée refusée par les tiers financeurs	-2,1	-0,5
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	19,4	18,0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-27,6	-51,2
			(+) Nouveaux emprunts et (-) remboursement d'emprunts liés à la générosité du public de l'exercice	-27,0	-6,3
			Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées GP	18,5	17,3
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	29,2	47,9



ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions volontaires en nature	2023	2022	Contributions volontaires en nature	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	31,5	29,3	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	32,8	30,8
Réalisées en France	31,5	29,3	Bénévolat	2,0	2,0
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	29,9	28,2
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	0,9	0,8	<i>Dons en nature</i>	1,0	0,6
3. Contributions volontaires au fonctionnement					
Total	32,8	30,8	Total	32,8	30,8

À l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2. Il convient donc de se reporter au chapitre J, ci-avant, pour les informations relatives à son élaboration et à l'affectation des coûts.

Comme pour le compte de résultat par origine et destination, la rubrique 2.1. « Frais de recherche de fonds » a été divisée en deux catégories : « Frais de collecte » et « Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP ».

K.1. VENTILATION DES MISSIONS SOCIALES FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Missions sociales	Total (en M€)	Dont financé par la générosité du public (en M€)
Soutien aux familles – Petite enfance	3,1	2,2
Lutte contre le décrochage scolaire	49,1	31,5
Insertion/Formation 16-25 ans	126,5	61,5
Protection de l'enfance	311,5	21,3
Anciens	0,6	0,5
Total	490,8	116,9

K.2. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Fonds dédiés liés à la générosité du public (en M€)	2023	2022
Début d'exercice	5,4	5,1
Utilisation	-1,5	-0,7
Report	1,2	1,0
Fin d'exercice	5,2	5,4



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Apprentis d'Auteuil - Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Apprentis d'Auteuil - Fondation Reconnue d'Utilité Publique

40 rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Apprentis d'Auteuil

40 rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la Fondation Apprentis d'Auteuil – Fondation Reconnue d'Utilité Publique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Apprentis d'Auteuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes J et K de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Fondation Apprentis d'Auteuil - Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

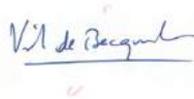
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mai 2024

KPMG SA

Isabelle Le Loroux
Signature numérique de
Isabelle Le Loroux
Date : 2024.05.30
09:07:33 +02'00'

Isabelle Le Loroux
Associée



Vincent De Becquevort
Associé



La confiance peut sauver l'avenir

Apprentis d'Auteuil
Œuvre d'Église
Fondation reconnue d'utilité publique

40, rue Jean de La Fontaine
75781 Paris Cedex 16

